



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

COMMUNE RURALE MAHAVELONA FOULPOINTE

Avis de Consultation Ouverte

N° 02-26/CR/MF/PRMP

1. Le **COMMUNE RURALE MAHAVELONA FOULPOINTE** invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivants sous plis fermés pour " **Fournitures et livraisons des matériels et mobiliers de bureau reparties en 3 lots : lot 1 : 100 chaises plastiques pour la Mairie de Foulpointe.** ".

Le candidat peut soumissionner pour un (01) ou plusieurs lots. Chaque lot est indivisible et toute offre partielle est irrecevable. , mais ne peut prétendre qu'à **un (1) Lot(s)** au maximum. .

2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2004 – 009 du 26 Juillet 2004 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation À prix unitaire.

3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

Adresse : **COMMUNE RURALE MAHAVELONA FOULPOINTE**

Rue : **RN5**

Etage / Numero de Bureau : **Au bureau Porte N°09**

4. Pour le candidat désirant soumissionner , le Dossier de Consultation ouverte doit être retiré Au Bureau de la Commune Rurale de Mahavelona Foulpointe Porte N09 et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de:

- Lot 1: dix mille Ariary (Ar10 000.00)

Le paiement devra être effectué auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, Immeuble Plan Anosy ou (au nom du Regisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés).

Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce
- Soit par chèque Bancaire.

5. Les plis devront parvenir **Au Bureau de la Commune Rurale de Mahavelona Foulpointe Porte N°09** au plus tard le **17/02/2026 à 09 H 00 Min** et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

7. La garantie de soumission n'est pas requise.



à Le 03/02/2026

La Personne Responsable des Marchés Publics